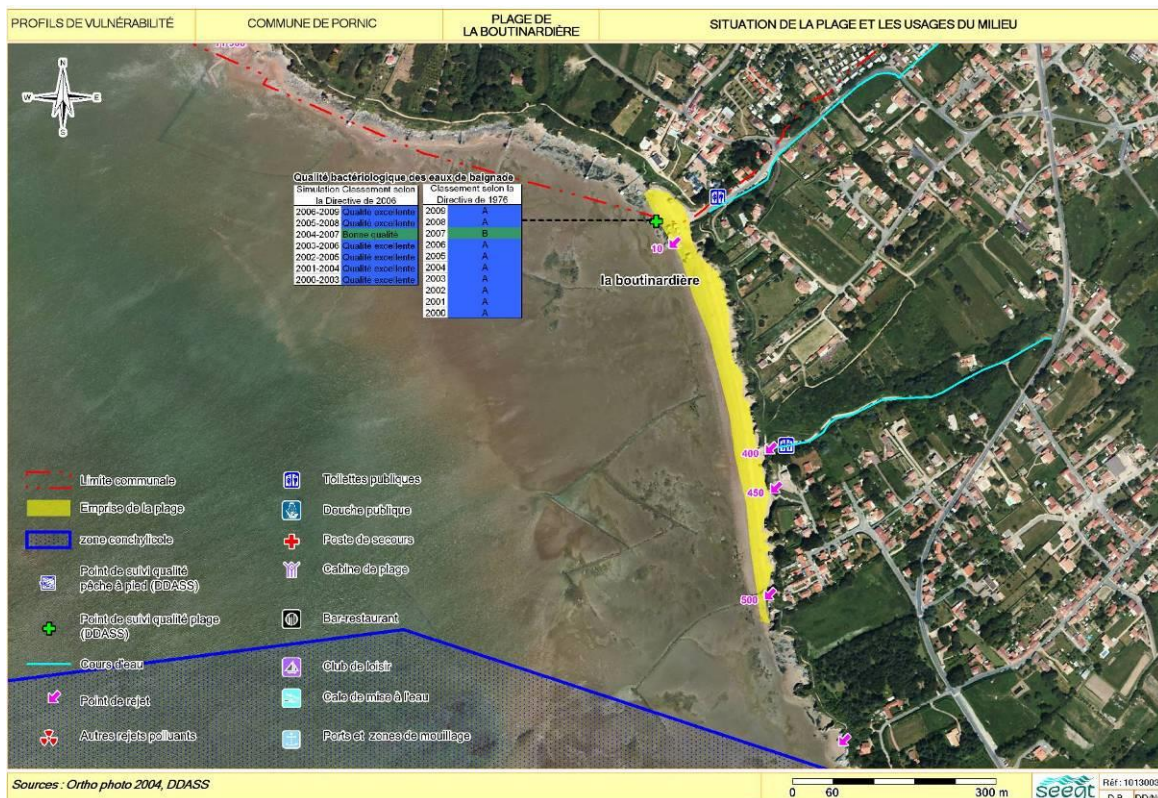


**Description de la zone de baignade**

**Nature :** sable  
**Longueur :** 650 m  
**Largeur :** 400 m (plage et estran)  
**Marnage moyen :** 3,5 m  
**Marnage maximum :** 5 m  
**Dates de la saison balnéaire :** 15 juin – 15 septembre  
**Localisation du point ARS :** X : 266886 ; Y : 2242066 (Lambert II)  
**Fréquentation maximale :** 500 à 1000 personnes  
**Équipement :** sanitaires, borne SOS, poubelles  
**Accessibilité aux animaux :** non  
**Autres activités :** absence  
**Zone riveraine :** zone urbaine de densité moyenne  
**Occupation du sol :** tissu urbain quasi-continu le long du littoral - bassin versant urbanisé à 80%  
**Population permanente :** 14 902 (sur la commune)  
**Population estivale :** 100 000 (sur la commune)



**Qualité du milieu marin**

**Evolution du classement :**

ANNEE	2020	2021	2022	2023
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité

La qualité de l'eau de la plage de la Boutinardière est excellente depuis 2020 et perd une classe de qualité suite à un mauvais résultat le 1<sup>er</sup> août.

**Potentiel de prolifération des macro-algues :**

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

**Potentiel de prolifération du phytoplancton :**

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10<sup>6</sup> cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

**Inventaire des sources potentielles de pollution**

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif desservant la quasi-totalité du bassin versant Non-conformités de branchement (pollution diffuse) Trop-plein sur les postes de refoulement
Assainissement des eaux usées (non collectif)	Une 10 <sup>ème</sup> d'habitations en ANC dans la partie amont du bassin versant (pollution diffuse)
Eaux pluviales	Ruisseau de la Boutinardière débouchant sur la plage (émissaire) Ruisseau des Douets ↳ écoulement continu même en période estivale 2 exutoires pluviaux – écoulement uniquement en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux interdits sur la plage – vidange de piscine (camping)

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2023 : 5

**Caractérisation du risque**

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Ruisseaux débouchant sur la plage	Temps de pluie / Temps sec	Toutes	365 jours/an	Fort (niveau 5/5)	6 heures
Exutoires pluviaux	Temps de pluie	Toutes	60 jours / an	Fort (niveau 5/5)	6 heures
Poste de relevage	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	exceptionnelle	Moyen-Fort (niveau 3/5 et 4/5)	12 - 24 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

**Plan d'actions (calendrier des actions prévues)**

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation des postes de refoulement de la Boutinardière, Crève Cœur, Falaise et la Rinais ainsi que le renforcement pour une pluie de fréquence semestrielle	Boutinardière réalisé en 2016
Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)	En continu
Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif	En continu
Entretien préventif des voiries et réseaux eaux pluviales (EP)	2014, 2016, 2017, 2018, 2019
Analyses deux fois par mois sur l'exutoire d'eaux pluviales	De 2015 à 2023
Etude de faisabilité du prolongement des émissaires eaux pluviales (EP) et évaluation efficacité	Non retenu au vu de la bonne qualité
Interdiction des chiens sur la plage (arrêté municipal du 1er avril au 30 septembre)	2015

**Gestion active de la qualité des eaux de baignade**

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade 3 jours par semaine pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre) de 2018 à 2020 et 2 jours par semaine depuis 2021
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale.
- Contact : mail : [contact@pornic.fr](mailto:contact@pornic.fr) ; numéro téléphone : 02.40.82.31.11

